

En exécution du **Règlement 2016/425** du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE, l'Institut Français du Textile et de l'Habillement délivre une :

Attestation d'examen UE de type n°0072 / 1940 / 162 / 12 / 17 / 0104

Fabricant : ORTAER
4, Impasse Kimmerling
69500 BRON – France

Version : 02

Produit : Protection des genoux pour le travail à genoux sur sol plat

Produit présentant un encombrement, ne pas utiliser pour des activités s'exerçant en hauteur ou sur sol instable. Ne convient pas pour les activités sportives. 2 modèles au choix selon l'utilisation. Il peut être porté en contact direct avec la peau.

Identification : Référence : GOSA
Protection fabriquée en 4 tailles (T, T0, T1 et T2) pour s'adapter à un tour de mollet de 33 à 41 cm et une pointure de pied de 35 à 48. Le choix de la taille dépend de la pointure du pied, de la souplesse de la cheville et de l'utilisation finale.
Matériau principal : mousse Polyéthylène
Ajustement par sangle élastique de 5 cm de large

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) objet de cette attestation est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables et listées dans l'annexe II du **Règlement (UE) 2016/425** : 1.1 – 1.2 – 1.3.1 – 1.3.2 – 1.4 – 2.1 – 2.4 – 3.2.

EPI de catégorie 2.

La vérification a été effectuée en utilisant les spécifications techniques suivantes :

Fiche IFTH EPI particulier n°1 version 02 basée sur les normes EN ISO 13688+A1 (2021) paragraphes 4.2 – 4.4 – 7 – 8 et EN 14404+A1 (2010) paragraphe 5.4.1

Cette attestation et la documentation technique associée doivent être conservées pendant 10 ans à partir de la dernière mise sur le marché de l'EPI. Toutes modifications apportées à l'EPI objet de la présente attestation ou apportées à la documentation technique approuvée par le fabricant et qui peuvent remettre en cause la conformité de l'EPI doivent être portées à la connaissance de l'organisme notifié conformément au Règlement (UE) 2016/425, Annexe V point 7.2.

Attestation délivrée le : **22/12/2017**

Date de la version : **21/04/2023 (annule et remplace la version 01 datée du 22/10/2017)**

Date de renouvellement : **21/04/2023**

Date d'expiration : **21/04/2028**

Délivrée par : *Stéphanie PROPPER*
Ingénieure Certification EPI

**INSTITUT FRANÇAIS
TEXTILE - HABILLEMENT**
Avenue Guy de Collongue
69134 ECULLY CEDEX
Tél: (33) 04 72 86 16 00 - Fax (33) 04 78 43 39 66

Signature :



En exécution du **Règlement 2016/425** du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE, l'Institut Français du Textile et de l'Habillement délivre une :

Attestation d'examen UE de type n°0072 / 1940 / 162 / 12 / 17 / 0105

Fabricant : ORTAER
4, Impasse Kimmerling
69500 BRON – France

Version : 02

Produit : Protection des genoux pour le travail à genoux sur sol plat.
Produit présentant un encombrement, ne pas utiliser pour des activités s'exerçant en hauteur ou sur sol instable. Ne convient pas pour les activités sportives. Il peut être porté en contact direct avec la peau.

Identification : Référence : Mini GOSA
Protection fabriquée en 3 tailles (T0, T1 et T2) pour s'adapter à un tour de mollet de 33 à 41 cm et une pointure de pied de 35 à 48. Le choix de la taille dépend de la pointure du pied, de la souplesse de la cheville et de l'utilisation finale.
Matériau principal : mousse Polyéthylène
Ajustement par sangle élastique de 5 cm de large

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) objet de cette attestation est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables et listées dans l'annexe II du **Règlement (UE) 2016/425** : 1.1 – 1.2 – 1.3.1 – 1.3.2 – 1.4 – 2.1 – 2.4 – 3.2.

EPI de catégorie 2.

La vérification a été effectuée en utilisant les spécifications techniques suivantes :

Fiche IFTH EPI particulier n°1 version 02 basée sur les normes EN ISO 13688+A1 (2021) paragraphes 4.2 – 4.4 – 7 – 8 et EN 14404+A1 (2010) paragraphe 5.4.1

Cette attestation et la documentation technique associée doivent être conservées pendant 10 ans à partir de la dernière mise sur le marché de l'EPI. Toutes modifications apportées à l'EPI objet de la présente attestation ou apportées à la documentation technique approuvée par le fabricant et qui peuvent remettre en cause la conformité de l'EPI doivent être portées à la connaissance de l'organisme notifié conformément au Règlement (UE) 2016/425, Annexe V point 7.2.

Attestation délivrée le : **22/12/2017**

Date de la version : **21/04/2023 (annule et remplace la version 01 datée du 22/10/2017)**

Date de renouvellement : **21/04/2023**

Date d'expiration : **21/04/2028**

Délivrée par : **Stéphanie PROPPER**
Ingénieure Certification EPI

**INSTITUT FRANÇAIS
TEXTILE - HABILLEMENT**
Avenue Guy de Collongue
69134 ECULLY CEDEX
Tél: (33) 04 72 86 16 00 - Fax (33) 04 78 43 39 66

Signature :

